

SÉANCE DU 18 MARS 2021 À 19 h 00

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 17 procurations : 1

votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 12 mars 2021 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Cristelle VEILLARD – Annie ROLLANDIN – Jean GALÉRA – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON – Ghislaine PIOT – Stéphane FICCA – Julien LEPRÉ – Bruno PÉCHON – Stéphane IDÉ

Absente ayant donné pouvoir : Véronique GRILLET a donné pouvoir à Olivier LAURENT

Absent n'ayant pas donné pouvoir : Romain GENESSEY

Secrétaire pour la séance : Oliver LAURENT

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 25 février 2021
- Délibérations
 - Renouvellement convention assistance informatique Vienne Condrieu Agglomération
 - Convention assistance archives Vienne Condrieu Agglomération
 - Subvention aide commerce boulangerie
 - Paiement des heures supplémentaires du personnel communal
- Divers
 - Organisation des commissions communales
 - Sécurité routière
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 25 FÉVRIER 2021

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20210318-01

RENOUVELLEMENT CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE (présenté par B. Péchon)

La présente convention arrivant à échéance au 31 mars 2021, il est convenu de la renouveler. L'Agglomération prend en charge : l'architecture et la conception du système d'information, la gestion administrative et financière, les dépannages, assistances et installations. La tarification évolue (prix unitaire de 300 € par équipement) et induira une diminution du coût pour la commune.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20210318-02

CONVENTION ASSISTANCE ARCHIVES (présenté par O. Laurent)

Cette prestation est proposée dans le cadre de la mutualisation des services. Elle n'engage pas à utiliser cette prestation ni de coûts pour la commune. Si nous souhaitons faire appel à leurs services, le service d'archives se déplace pour faire un diagnostic et liste les opérations à mener. Nous établissons ensuite avec eux un plan d'action. L'intervention est ensuite facturée sur la base de 205 € / jour d'intervention si il est fait appel à la prestation.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20210318-03

SUBVENTION BOULANGERIE (présenté par H. Perdielle)

Le conseil municipal avait déjà délibéré le 16 septembre 2020 pour décider de sa participation au dispositif d'aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente. Il s'agit aujourd'hui de valider le dossier déposé par la boulangerie Gaillard. Il est proposé de financer 1568,50 € par la commune, la même somme a été votée par l'agglomération au conseil communautaire du 16 mars 2021. En tenant compte de la part de 20 % financée par la région, c'est au total 50 % des travaux qui sont couverts par la subvention.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20210318-04

PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU PERSONNEL COMMUNAL (présenté par J. Tissot)

Il est proposé de prendre une délibération pour confirmer les modalités de paiement des heures supplémentaires du personnel communal.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES (présenté par O. Laurent)

L'idée est de reprendre l'organisation des commissions après quelques mois d'exercice. On se rend compte que les thématiques couvertes par chaque commission sont trop larges et que cela ne fonctionne pas de manière optimale. La réorganisation propose des commissions plus resserrées mais plus de commissions au total. Les thèmes retenus sont : urbanisme, personnel, finances, école, associations, bâtiments, mobilités, culture, jeunesse, communication, informatique, environnement, logements, cérémonies, voirie, économie, vigilance. Chaque conseiller est invité à exprimer ses souhaits concernant les commissions auxquelles il souhaite participer.

Nous proposons également de définir des adjoints-référents pour chaque commission dont le responsable est un conseiller délégué. Olivier Laurent, 1^{er} adjoint, faisant office de référent pour les autres commissions. L'adjoint-référent sera l'interlocuteur privilégié du responsable de commission pour le fonctionnement de sa commission, l'établissement des ordres du jour, les interactions avec le conseil municipal, etc. Le principe, que les dates et ordre du jour des réunions de commissions sont envoyés à l'ensemble des membres du conseil, est maintenu. Chacun peut ainsi participer à une réunion s'il est intéressé par les sujets abordés ou souhaite pouvoir donner son avis lors de la réunion. Nous allons essayer d'avoir un suivi plus serré des tâches et des actions. Le principe « les commissions instruisent, le conseil décide » est difficile à mener en termes de temps. Le responsable et l'adjoint-référent sont chargés de trancher sur ce qui doit passer en conseil et de ce qui doit être décidé en commission. La distinction entre les points qui seront décidés au conseil ou en commission sera indiquée dans les ordres du jour.

Ce nouveau dispositif est mis à l'essai pour voir s'il induit un fonctionnement plus fluide.

PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES (présenté par O. Laurent)

Tant que le gouvernement n'en a pas décidé autrement, nous avons à préparer les doubles élections départementales et régionales qui sont programmées pour les 13 et 20 juin 2021. Un groupe de travail est à constituer à ce sujet : Jean Tissot, Olivier Laurent, Julien Lepré et Cristelle Veillard, accompagnés de Laurence Jarrin. Il se réunira très rapidement pour établir un état des lieux. Par ailleurs, la commission de contrôle des listes électorales (CCLE) devra se réunir entre le 20 et 23 mai 2021, si le calendrier n'est pas modifié d'ici-là.

GESTION DES DOSSIERS D'URBANISME (présenté par O. Laurent)

Suite au constat qu'un grand nombre de rendez-vous des permanences d'élus est tourné vers les questions d'urbanisme, il est proposé d'essayer de traiter une part plus importante des requêtes par mail en tentant de fournir immédiatement des réponses aux questions les plus simples ou les plus fréquentes. Bruno Péchon a créé une adresse mail dédiée : urbanisme@villettedevienne.fr pour que les habitants puissent poser directement leurs questions. Nous allons constituer une base d'informations pour répondre rapidement aux questions récurrentes. Si les gens ont une question complémentaire, il leur sera proposé un rendez-vous lors d'une permanence ou un renvoi vers les services de l'agglomération.

Aucun rendez-vous de permanence déjà planifié n'a été annulé, ce dispositif n'est appliqué qu'aux nouvelles demandes.

Si le système marche bien, l'idée serait de faire une permanence bimensuelle (par exemple) dédiée à l'urbanisme avec la présence d'un technicien de l'agglomération.

Jean Tissot et Jean Galéra ont élaboré une liste des demandes de permis et déclarations préalables de travaux en cours afin d'en faire le suivi.

[départ de Julien LEPRÉ]

SÉCURITÉ ROUTIÈRE (présenté par J.-P. Badia)

La commission « voirie-sécurité routière » s'est retrouvée le 8 mars. Elle propose de :

- retirer temporairement les panneaux de circulation alternée sur la rue Neuve qui sont mal placés (il convient d'interroger l'agglomération sur la faisabilité) ;
- instaurer de nouvelles zones de circulation limitées à 50 km/h (chemin de la Faïta, chemin du Cugnet) ;
- remplacer les panneaux 50 km/h du chemin des Vignes par des limitations à 30 km/h ;
- aménager l'accès à Intermarché pour les piétons en condamnant la circulation sur la bretelle reliant la route de Marennes à la RD 36.

Jean Galéra interroge sur les coûts comparatifs des marquages au sol et des panneaux. Il convient de vérifier ce que la réglementation impose comme liens entre signalisation horizontale et signalisation verticale.

Concernant le déplacement du panneau d'entrée de la commune sur la RD 36 du côté de Luzinay au-delà du lotissement du clos du Village, les services du département ne sont pas favorables, et proposeraient même plutôt de le rapprocher du rond-point.

MAISON TOCHON (présenté par C. Veillard)

Une rencontre avec Benoît Dargaud et Matthieu Garnier (groupe TENBO) a eu lieu le 10 mars 2021. Ils préparent le permis de construire pour l'aménagement de la maison Tochon dont ils se sont portés acquéreurs. La porte principale historique de la maison serait remplacée par une voie traversante permettant de répartir le stationnement des deux côtés de la bâtisse. Le projet comporte 10 appartements (9 grands T2 (jusqu'à 49 m²) et 1 T3 (70 m² environ)) : plusieurs duplex, certains avec jardin privé. Le quota de 30% d'espaces verts est respecté. Le fronton du portail et les murets seront conservés.

PROJETS D'URBANISME (présenté par J. Tissot)

Des discussions sont en cours pour l'aménagement de la zone AUa3. Il est prévu une voie traversante nord-sud dans les orientations d'aménagement du PLU.

Jean-Paul Badia évoque des discussions au niveau de l'agglomération concernant une évolution du mode de comptabilisation des places de stationnement pour imposer plus de places extérieures.

PLAQUES DE RUES (présenté par O. Laurent)

Du fait des créations des nouvelles rues (rue Feuillant et rue de la Poirée), il va falloir acheter de nouvelles plaques. C'est l'occasion de faire le point sur les besoins (plaques manquantes, maisons construites depuis la dernière commande de plaques).

Jean-Paul Badia a créé un fichier à ce sujet avec Laurence Jarrin, il prend en charge la gestion de ces plaques (choix des emplacements des plaques de rue, définition du nombre nécessaire). Se pose la question du clos Florentin qui devient une rue débouchante à sens unique et devrait donc être nommée et numérotée en conséquence.

VOIRIE (présenté par J.-P. Badia)

- Programme d'entretien 2021 (il s'agit d'une enveloppe budgétaire annuelle gérée au niveau de l'agglomération) : question de refaire le chemin du Salin (35 k€ TTC) ? La commission « voirie » étudiera la question.
- Suite à la détérioration de la voirie lors de travaux forestiers, la chaussée va être réparée.
- Les trottoirs du domaine des Poiriers sont en béton désactivé clair : retours positifs des riverains.
- Des reprises de l'enrobé du chemin du Verger sont prévues suite aux tranchées qui l'ont détérioré.
- L'enfouissement des réseaux route de Marennes aura lieu en mai. Il se pourrait que le département reprenne le tapis d'enrobé à la suite de ces travaux.
- Cathy Garcia Eboli demande s'il faut lancer les travaux de végétalisation du chemin du Verger. Il conviendrait de voir avec l'agglomération si les travaux d'aménagement du chemin du Verger pourront être planifiés en 2022 ou 2023.

PACTE DE GOUVERNANCE AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION (présenté par J. Tissot)

Le conseil communautaire du 16 mars a voté une délibération concernant le pacte de gouvernance avec les communes. Il convient que les communes se prononcent à ce sujet dans les deux mois. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

NETTOYAGE DE LA PLACE (présenté par C. Garcia Eboli)

Les travaux sont prévus en avril. Il a été vérifié que l'ensemble du foncier appartient bien à la commune.

VISITE À CHUZELLES (présenté par J. Tissot)

La rencontre entre notre conseil municipal et celui de Chuzelles, qui s'est déroulée le 15 mars dans le respect des mesures sanitaires, a été très appréciée par tous. Les échanges ont été nombreux et fructueux. Des rendez-vous similaires avec les autres communes voisines sont à envisager.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE LA SPMR (présenté par J. Tissot)

Un projet est en cours d'étude pour l'installation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur le site de la SPMR (à cheval sur les communes de Villette et Serpaize).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.